

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 13 SEPTEMBRE 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 13 Septembre à 19 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU, Maire.

**Présents** : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, VIDAL Nelly, WOLFF Stéphane, RONDEAU Sandrine, BAUBRY Guillaume, DICANOT Lionel.

**Absents excusés** : DAVID James, PAYET Rachel

**Pouvoir** : aucun

**Secrétaire** : RONDEAU Sandrine

**Convocation** du 08 septembre 2022

### **N° 1: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF SUR EMPLOI PERMANENT (18 HEURES)**

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (soit 18/35ème) à compter du 14 Septembre 2022, pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

### **N° 2 : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, en raison du départ à la retraite de la secrétaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à consulter le Comité Technique Paritaire pour la suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanent à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires.

### **N° 3 : REMPLACEMENT D'UN AGENT INDISPONIBLE**

L'agent technique de nettoyage est en arrêt maladie depuis le 17/05/2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une visite du lieu de travail de l'agent par la médecine du travail est prévue le 23 Septembre 2022.

Après délibération, le conseil municipal ne prend pas de décision concernant le remplacement de l'agent indisponible et il souhaite attendre la visite de la médecine du travail.

#### **N° 4 : SIEMML : EFFACEMENT DES RESEAUX AERIEN RUE DE L'HUILLIER ET RUE DES DEUX PROVINCES**

L'estimation sommaire des travaux d'effacement des réseaux aérien de la rue de l'Huillier et de la rue des deux provinces s'élèverait à 82 681.16 € net de taxe.

Au regard du règlement financier arrêté par le Sieml, le montant total de la participation à verser par la commune serait de 16 536.23 € pour l'effacement des réseaux aérien.

Une dépense de 23 366.49€ TTC pour le génie civil télécommunications serait à prévoir et serait confirmée par une convention tripartite.

L'estimation totale de participation de la commune serait de 39 902.72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement pour l'effacement des réseaux aérien rue de l'Huillier et rue des deux provinces pour une réalisation en 2022.

#### **N° 5**

##### **OBJET : CENTRE AÉRÉ**

Une nouvelle convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis minimum de trois mois. La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

L'AFRIEJ demande une participation des collectivités utilisatrices de 2<sup>e</sup> par jour (ou 1€ pour la demi-journée) et par enfant qui sera reversée à la commune de Bellevigne-les-châteaux pour la mise à disposition des locaux.

A titre indicatif, sur l'année 2021, la commune d'Artannes-sur-Thouet a déboursé sur ces mêmes montants, un montant annuel total de 380 € réparti comme suit :

- 24 demi-journées à 1 € et 39 journées à 2 € pour les mercredis : soit un total de 102 €
- 139 unités à 2€ lors des vacances scolaires/séjours pour un montant total de 278€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la convention proposée et autorise le Maire Didier ROUSSEAU

#### **N°6**

##### **OBJET : Développement du transport solidaire sur les communes travaillant avec l'AFRIEJ**

L'association AFRIEJ accompagnée d'une membre du CCAS de Bellevigne-lès-Châteaux a rencontré la directrice de l'Espace de Vie Social du Nord Saumurois qui a développé ces dernières années un service de transport solidaire.

La commune de Bellevigne-les-Châteaux propose de mettre en place le transport solidaire pour les sept communes travaillant avec l'AFRIEJ. Chaque collectivité participerait aux coûts de lancement et aux coûts de fonctionnement de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- DE DONNER un accord de principe pour sa contribution au dispositif.
- DE DONNER autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document à ce sujet.

N°7

**OBJET : Choix du devis pour la maintenance des extincteurs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée pour la maintenance des extincteurs.

Monsieur le Maire présente l'unique devis reçu ce jour par l'entreprise « Saint Bernard protection ».

Les membres du conseil municipal s'accordent sur le fait d'obtenir au moins deux autres devis pour une étude comparative.

Ce point est à reporter au prochain ordre du jour.

N°8

**OBJET : Coordination autonomie**

L'association propose d'adhérer pour 30€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADHERER à l'association pour un montant de 30€.
- DE DONNER autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document à ce sujet.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Repas des aînés :** Le repas des aînés se tiendra le 1<sup>er</sup> Octobre 2022. Les invitations vont être envoyées. Le montant à payer par les conjoints/personnes extérieures est de 20€.

**Les ponts mégalithiques :** étude pour rénovation des ponts.

La séance se termine à 22 heures.